

QU'EST-CE QUE C'EST ?

LA VALEUR EN DOUANE

À QUOI ÇA SERT ?

- Valeurs des marchandises à porter sur les déclarations douanières Export et Import.
- En fonction de la règle Incoterms[®] utilisée, la valeur est ajustée selon les besoins :
- La valeur en douane (pour le calcul notamment des droits de douane Import): l'OMC* préconise de l'arrêter au premier point d'entrée dans le territoire douanier. A l'import en UE, elle s'apparente à la valeur de la marchandise rendue sous les Incoterms® CIP/CIF/DAP/DAT point d'entrée en première frontière UE (marchandise, transport et assurance inclus). Quelques rares pays appliquent les droits de douane sur la valeur arrêtée dans le pays d'exportation (USA, Canada...).
- La valeur statistique : valeur des marchandises arrêtée en <u>frontière</u> française, à l'export comme à l'import.
- La valeur fiscale: en France, l'assiette de TVA sur les importations comprend la valeur en douane + les droits de douane + transport jusqu'au point de destination douanière final (point frontière ou point de déchargement dans le cas d'un transit).

- La valeur en douane alimente les statistiques du commerce extérieur.
- Elle sert de base pour l'application :
 - des droits de douane,
 - · des droits anti-dumping éventuels,
 - de toutes autres taxes diverses et variées en fonction du pays importateur,
 - de la garantie à déposer sur les droits et taxes suspendus dans le cas de régimes douaniers particuliers (admission temporaire ou entrepôt sous douane par exemple).
- En France, la TVA due sur les importations est également issue de la valeur en douane, ajustée de quelques éléments.
- Les autorités douanières se réservent le droit de contester la valeur déclarée et d'évaluer les marchandises selon des méthodes de substitution (comparative, déductive, valeur calculée, dernier recours).
- La Douane traque les valeurs minorées visant à payer des droits de douane plus faibles, ainsi que les valeurs majorées visant à blanchir de l'argent. Les prix «inter-compagnies» sont également surveillés.
- Exemple: import de Taiwan d'ouvrages en aluminium, soumis à un taux de droits de douane de 6 %. Nomenclature douanière 7616 10 00 (voir notre Carré «Classement tarifaire»).
 - Marchandises achetées selon la règle Incoterms[®]
 10 000 EUR
 FCA «Taipei port» pour destination finale Lyon.
 - Transport + assurance-transport deTaïpei à 500 EUR Anvers.
 - Transport d'Anvers à Lyon sous régime de transit 200 EUR (T1) dont 100 EUR en Belgique et 100 EUR en France.
 - Total valeur en douane Import 10 500 EUR
 - Droits de douane de 6 % 630 EUR
 - **Total valeur statistique** 10 600 EUR
 - **Total valeur fiscale** 11 330 EUR
 - TVA française de 20 % 2 266 EUR
- Autres éléments taxables à l'import en UE : ajouter à la valeur en douane tout élément constitutif du prix de vente qui n'aurait pas été intégré dans le prix des produits importés. Entre autres :
 - les composants/matières que l'acheteur aurait confiés à son sous-traitant étranger pour fabriquer ces produits,
 - la valeur des moules/outillages utilisés pour les besoins de cette fabrication,
 - les redevances/travaux d'ingénierie/etc. payés indépendamment des produits importés.

- La valeur servant de base aux calculs douaniers est généralement celle issue de la facture comptable/commerciale lorsque les marchandises sont facturées : valeur transactionnelle.
- Les marchandises ne faisant pas l'objet d'une facturation (gratuits, réparation...) doivent présenter une «valeur pour douane» sur une «shipping invoice» ou une «customs invoice», facture pour douane communément appelée à tort «proforma».
- Le nouveau Code des douanes de l'Union (CDU): JOUE L 269 du 10.10.2013. Articles 70 à 74.
- CDU-Acte d'exécution: JOUE L 343 du 29.12.2015 (à partir de la page 558). Articles 127 et suivants.
- Règlement particulier sur la valeur en douane disponible sur www. douane.gouv.fr ou sur notre site www.international-pratique.com, «la Douane en 10 étapes». En attente de mise à jour.
- Les droits à l'import en UE: http://pro.douane.gouv.fr RITA «Règlementation».
- Les droits à l'import dans les pays clients : The Market Access Database http://madb.europa.eu (rubrique «Tariffs»).



En cas de difficulté, déposer une demande d'Avis sur la Valeur en Douane à la DGDDI*.

Gratuit. L'AVD* engage la douane qui le délivre.

COMMENT ÇA MARCHE?

* UE : Union Européenne | * OMC : Organisation Mondiale du Commerce | * JOUE : Journal Officiel de l'UE

* AVD : Avis sur la valeur en douane | * DGDDI : Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Où TROUVER L'INFO ?